

le monde. Quand on veut tuer son chien on finit toujours par découvrir qu'il est enragé ! Du reste, il semble bien qu'à l'heure présente la proposition du pape est prématurée et que ce sera la force des armes qui tranchera les questions dont le pape appelait le règlement suivant les lois de la justice et de l'équité.

\* \* \*

Au milieu de ces graves préoccupations, qui dépassent la politique et intéressent l'existence même de la civilisation, le pape n'oublie point les autres devoirs de sa charge pastorale. Par exemple, on constate qu'il vient de créer, en Australie, de nouveaux diocèses, ou qu'il en a amorcé de nouveaux. Il a fait le nouveau diocèse de Waga-Waga, et il a ajouté au diocèse de Wilcannia six districts paroissiaux du diocèse de Bathurst. Jusque-là rien de particulier. Ce sont là des modifications de territoire qui sont courantes. Mais ce qu'il y a de particulier c'est que, pour le dernier cas, l'évêque de Wilcannia devra résider six mois dans une ville de son diocèse ainsi agrandi et six mois dans une autre.

Cette mesure est assez fréquente en Italie dans les diocèses unis *aeque principaliter*. Ce sont au fond deux diocèses régis par un seul prélat et celui-ci doit se consacrer par parts égales aux deux champs que Dieu lui a donnés à gouverner. Chaque diocèse a sa curie, son chapitre, ses lois particulières. L'évêque réside alternativement tantôt dans un de ses diocèses, tantôt dans l'autre. Il y a même dans sa signature une modification suivant que les règlements qu'il édicte sont pour tel ou tel de ses diocèses; c'est le nom du diocèse auquel s'applique l'ordonnance qui doit être inscrit en premier lieu. En Italie, ces sortes de situation n'offrent pas de grands inconvénients. Les diocèses sont assez restreints, et, en prenant sa voiture, l'évêque peut dans la journée se rendre de l'une à l'autre de ses cathédrales. En outre l'administration, tout en étant bien plus